

Barème des honoraires à compter du 1er septembre 2019

Ces honoraires s'appliquent sur les transactions, hors délégations de mandats, ventes de programmes neufs et terrains de lotisseurs.*

Honoraires de transaction Toutes Taxes Comprises	
De 0 à 100 000 €	Forfait 7 000,00 TTC
De 100 001 à 250 000 €	8%
De 251 000 à 500 000 €	6%
De 500 001 et plus	5%
Terrains	9%

Honoraires de transaction immobilier professionnel Hors Taxe (TVA 20 %)	
Fonds de commerce	10%
Droit au bail	10%
Vente de murs	10%
Locations	10% HT du motant du loyer triérial***

Honoraires de location selon la Loi ALUR** Toutes Taxes Comprises à la charge du locataire		
Prestations	Recherche du locataire visites constitution du dossier rédaction du bail	Etat des lieux
Zones tendues	10 € / m ²	3 € / m ²
Zones non tendues	8 € / m ²	3 € / m ²
Zones très tendues	12 € / m ²	3 € / m ²

Honoraires de location selon la Loi ALUR** Toutes Taxes Comprises à la charge du bailleur		
Ces honoraires TTC à la charge des bailleurs sont fixés librement par l'agence sans être inférieurs à ceux des locataires.		
Prestations	Recherche du locataire visites constitution du dossier rédaction du bail	Etat des lieux
Zones tendues	10 € / m ²	3 € / m ²
Zones non tendues	8 € / m ²	3 € / m ²
Zones très tendues	12 € / m ²	3 € / m ²

Honoraires des estimations Toutes Taxes Comprises	
Studio et terrains	150,00 €
Appartements du T2 au T4	300,00 €
Appartements + de 5 pièces et villas ou maisons	500,00 €

* Selon grille tarifaire spécifique.

** Loi 2014-366 du 24 mars 2014 - Liste du zonage selon décret 2004-890 du 1er aout 2014

*** Avec un minimum de 5000,00 € HT avec taux de TVA à 20%